

L'an deux mil vingt-six le seize mars, nous, Maire de la Ville de STEIN-VALENTIN, avons convoqué le Conseil Municipal, en séance ordinaire, le vingt mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Bertrand COUROT Maire.

Présents : PIOT Régis, MATHIOTTE Julie, HENNEBERG Didier, PICHELIN Maryline, HELLOCO Nicolas, COUSIN Lucile, DEL-BONTA Jérémy, DIEUDONNE Pascale, PROIX Cédric, VALLET Annie, GASCARD Jean-Yves, MBAKANI Alexandra, HELLOCO Victor, PARMANTIER Claudine, BASINSKI Thomas, ROBERT Fabienne, DIDIER Stéphane, BARBIER Vinciane, DALLE Stéphan, CAQUOT Brigitte, HEINEN Claude, JACQUEMIN Cindy, LAFRATTA Tomassino, KLEIN Amanda et MOURLET Thibaut

Secrétaire de séance : MBAKANI Alexandra

Absents excusés : VILLEMEN Laurent et EL HAMRAOUI Imane

ORDRE DU JOUR

- Installation du nouveau conseil municipal
- Election du maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Charte de l'élu
- Fixation des indemnités pour les élus

N°2026032 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée,

Que l'article L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal,

Qu'en conséquence, le Conseil Municipal de Sainte-Ménéhould peut désigner huit adjoints au maximum,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe à huit, le nombre d'adjoints au maire.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Le maire propose les noms suivants :

- HENNEBERG Didier : 1^{er} adjoint
- MATHIOTTE Julie : 2^{ème} adjoint
- HELLOCO Nicolas : 3^{ème} adjoint
- PICHELIN Maryline : 4^{ème} adjoint
- GASCARD Jean-Yves : 5^{ème} adjoint
- VALLET Annie : 6^{ème} adjoint
- PROIX Cédric : 7^{ème} adjoint
- DIEUDONNE Pascale : 8^{ème} adjoint

Conformément à la loi, l'élection de fait à bulletin secret, avec les mêmes assesseurs. L'élection se fait avec les mêmes assesseurs.

Il est constaté les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 26
- Pour la liste proposée : 25
- Contre la liste proposée : 1

Monsieur PIOT demande à chaque adjoint nouvellement élu, à tour de rôle, s'ils acceptent de prendre la place d'adjoint.

Il remercie les adjoints élus pour leur engagement.

Il précise, toutefois, qu'un conseiller délégué pourra prendre place au sein de la municipalité : ce sera DEL-BONTA Jérémy pour la communication.

CHARTRE DE L'ELU

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose d'ajourner la délibération sur les indemnités du maire et des adjoints, dans l'attente du résultat des élections de la CCAC.

Tous les membres présents acceptent la demande de Monsieur le Maire.

Cette décision est donc enlevée de l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 H 00.